

C.A.C.E.S. R489

1A (transpalette à conducteur porté inférieur ou égal à 1,20m)

1B (transpalette à conducteur porté supérieur ou égal à 1,20m)

2B ancienne catégorie 2

3-4-5

Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté Formation initiale

<u>Durée</u>	3 journées – 21 heures
<u>Objectif général</u>	Acquérir les connaissances pour conduire en toute sécurité les chariots élévateurs
<u>Objectifs</u>	Conduire en sécurité les chariots élévateurs de la ou les catégories validées après réussite aux tests. Maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la CNAMTS et obtenir le CACES® R489 de la catégorie visée.
<u>Public</u>	Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.
<u>Pré-requis</u>	être âgé d'au moins 18 ans. Parler, lire et comprendre la langue française. Être reconnu apte médicalement.
<u>Sanction</u>	Attestation. Certificat d'Aptitude à la Conduite en toute Sécurité R486 groupe B validité : 5 ans

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

Connaissances générales

Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®

Notions élémentaires de physique

Stabilité des chariots de manutention

Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté

Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté

Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

FORMATION PRATIQUE

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Méthodes & moyens pédagogiques

<u>Animateur</u>	expérimenté
<u>Moyens pédagogiques</u>	Ordinateur portable – Vidéoprojecteur – Mises en situation pratique (environnement électrique) – Livret pédagogique
<u>Support pédagogique</u>	Mémo format illustrés
<u>Modalités d'évaluation des acquis</u>	Contrôle connaissances : Evaluation des connaissances théoriques selon la grille d'évaluation certificative du référentiel Evaluation des connaissances pratiques correspondant au CACES (selon la grille d'évaluation certificative du référentiel)
<u>Durée du test théorique</u>	1 heure (+/- 10') pour 100 questions
<u>Durée du test pratique</u>	1 heure
<u>Documents délivrés à l'employeur</u>	Attestation. Certificat Aptitude à la Conduite en Toute Sécurité.
<u>Validité du permis :</u>	5 ans. La formation de renouvellement doit être organisée avant la fin de validité du permis.